

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Désignation d'un avocat  
pour la défense des  
intérêts de la Ville :  
affaire Monsieur LABIT  
(LE "TIKI")

84.109

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 29

UNANIMITE

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

X

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT, le  
11 OCT 1984

APPLICATION LOI N° 82-112  
du 2.3.1982

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre  
le huit octobre à 17 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,  
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjointes.  
Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,  
GAUDIN  
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,  
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER  
REVOLAT " M. MARCONI  
PAPEAU " M. BIROLLEAU  
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : ~~MM~~ excusés : MM. BARBAT, BERNARD  
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Mlle DEVIGNE a été élue Secrétaire.

Monsieur LABIT, exploitant de l'Etablissement " LE TIKI ",  
place Foch à ROYAN, doit comparaître devant le Tribunal Correc-  
tionnel de SAINTES le 11 Octobre 1984, pour infraction à la  
légalisation des permis de construire et également pour occupation  
illégal du domaine public communal.

Il convient de désigner un Avocat pour représenter la Ville  
dans cette instance et défendre ses intérêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'instance engagée à l'encontre de Monsieur LABIT devant  
le Tribunal Correctionnel de SAINTES, la prochaine audience étant  
fixée au 11 Octobre 1984.

DECIDE :

- de se constituer partie civile et de désigner Maître Dominique  
LACAZE, Avocat à ROYAN, 83 avenue de Pontailiac, afin d'assurer  
la défense des intérêts de la Ville, lors de l'instance engagée  
à l'encontre de Monsieur LABIT devant le Tribunal Correctionnel  
de SAINTES.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



*[Signature]*